

CHOISY-LA-VICTOIRE

Mon Village



CHOISY-LA-VICTOIRE

■ Votre mairie

INFORMATIONS UTILES



Horaires
d'ouverture
au public

Les lundis et mercredis
de 17h30 à 19h



Coordonnées de la
mairie

88 Grande Rue
60190 CHOISY-LA-
VICTOIRE
Tel. : 03 44 78 22 14

mail : mairie@choisylavictoire.fr
site internet : www.choisylavictoire.fr



Le secrétariat est
joignable par téléphone

Les lundis de 9h30 à 12h et de 14h
à 19h et les mercredis de 14h à 19h

■ Accès au Parc Gaston et Christian DELAVENNE



Le Parc Gaston et Christian DELAVENNE est
libre d'accès.

Le terrain de pétanque et les barbecues doivent
être réservés à la mairie préalablement à toutes
utilisations.



Bulletin municipal distribué gratuitement à toutes les familles de la
commune

Crédit photos : Images libres de droit gratuites pixabay ou Mairie de
Choisy-La-Victoire sauf mentionné
Impression : Mairie de Choisy-La-Victoire
Tirage : 120 exemplaires



CHOISY-LA-VICTOIRE P2

■ Votre mairie ■ Accès au Parc

VIE MUNICIPALE P4 – P13

■ Blason communal ■ IntraMuros ■ Site internet ■ Page Facebook
 ■ Éclairage public ■ Commémorations du 8 mai et du 11 novembre ■ Soirée du 13 juillet ■ Halloween ■ Fêtes de fin d'année ■ Bons de chauffage
 ■ Inscription sur les listes électorales ■ Nuisances : bruits, déjections, feu, mécanique sauvage

ENVIRONNEMENT P14 – P16

■ Eau potable ■ Assainissement collectif
 ■ La collecte des déchets verts ■ La collecte des sapins de Noël ■ Calendrier de collecte ■ La collecte des encombrants ■ Le tri dans les cimetières
 ■ De l'importance de la biodiversité et du respect de la nature

JEUNESSE P17-18

■ Regroupement Pédagogique Intercommunal ■ Fête foraine
 ■ Recensement à 16 ans ■ L'intercommunalité au service de la petite enfance

INVESTISSEMENTS P19

■ Parcours de santé du Parc Gaston et Christian DELAVENNE ■ Éclairage public

MOBILITÉ P20

■ Rezo pouce ■ Hoplà – bus et navette

URBANISME P21 – P22

■ Quelles autorisations, pour quels travaux ? ■ Saisine par voie électronique

SUR NOTRE TERRITOIRE P23

■ Conseil Logement - ADIL ■ Conseil travaux – CAUE60 ■ La plateforme du Pays Compiégnois pour l'emploi

NUMEROS UTILES SERVICE-PUBLIC.FR P24



Chères choisiennes,
Chers choisiens,



Nous commençons 2024 et c'est avec grand plaisir que je vous écris pour vous souhaiter mes meilleurs vœux de bonheur, de santé, de joie et de réussite pour 2024 ainsi qu'à vos familles et vos proches.

Les 3 années qui viennent de s'écouler ont été compliquées. Après une crise sanitaire, s'est rajoutée une crise économique, climatique, énergétique.

Si nous devons penser nos projets avec une certaine prudence, nous devons néanmoins garder une vision optimiste sur nos capacités à venir et ainsi faire progresser notre commune.

C'est bien dans cet esprit-là que nous devons avancer. Les énergies renouvelables sont au cœur du débat et c'est l'avenir de demain.

Beaucoup d'entre vous me questionnent au sujet du tout-à-l'égout, nous y travaillons actuellement avec la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées qui a pris la compétence et je vous informerais de l'état d'avancement du projet le moment venu.

Vous avez été nombreux à répondre à notre appel pour remettre en ordre l'église, je remercie toutes les personnes présentes qui ont consacré de leur temps. Mais il reste encore un peu de travail à faire avant sa réouverture.

Le 13 juillet, malgré l'interdiction de tirer le feu d'artifice, vous étiez présents pour participer à cette fête annuelle qui s'est terminée tardivement et dans la bonne humeur. Ce sont de beaux moments de convivialité appréciés par tous les habitants. Il en a été de même pour le goûter de Noël.

Une bonne nouvelle pour notre village, notre projet de parcours de santé a avancé à grands pas et celui-ci verra le jour au printemps 2024.

Je remercie vivement le Conseil Départemental de l'Oise pour nous avoir octroyé une subvention conséquente.

Notre commune, votre commune, avance, évolue et s'engage sur un avenir que nous voulons tous durable, positif et attractif.

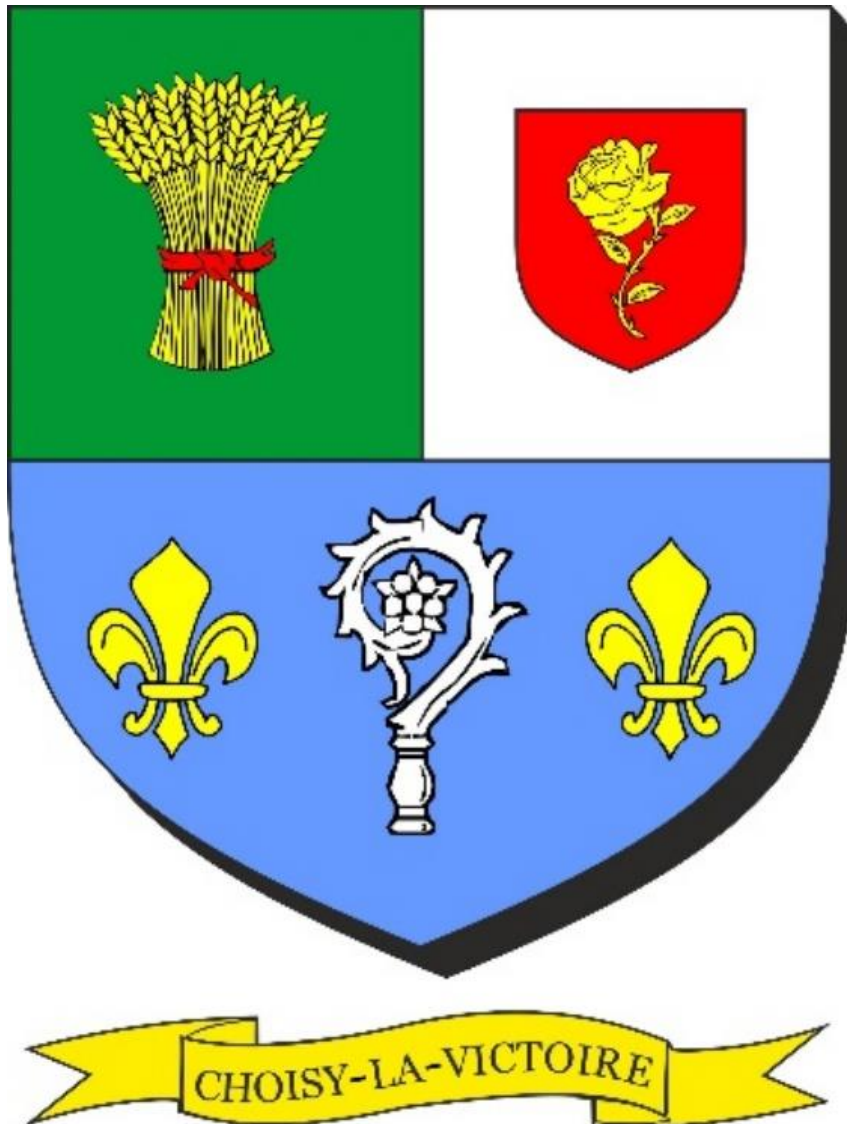
Je vous renouvelle mes vœux pour 2024.

Le Maire,
Brigitte PARROT

■ BLASON COMMUNAL

Le Conseil Municipal a approuvé, lors de sa réunion du 4 décembre 2023 de doter la commune d'une marque symbolique en créant un blason afin de renforcer son image.

Celui retenu a été réalisé par un héraldiste amateur qui a déjà réalisé plus de 1 350 blasons pour les communes de France et 53 dans le département de l'Oise. La commune a donc désormais un élément fortement visuel d'identification.



Le blason se présente comme ci-dessus et sa description héraldique liée à l'histoire communale est :

- l'écu de gueules (rouge) : dans le blason de la famille "De Soisi" qui fut seigneur de la commune
- la volute de crosse ou les fleurs de lys : dans le blason de l'Abbaye de la victoire près de Senlis, qui a joué un rôle important dans l'histoire de la commune et lui a donné une partie de son nom
 - les fleurs de lys : figurent également dans le blason du département
 - les roses : attributs de Notre Dame pour l'Église
 - la couleur verte, le blé : l'agriculture

La délibération approuvant ce blason le rend légal, officiel et protégé et la commune en est l'unique propriétaire intellectuel. De plus, toutes les reproductions officielles ou privées qui en seront faites devront se conformer au texte héraldique ci-dessus et les représentations graphiques conformes à l'épure au trait du dessin du blason.

Vous le trouverez désormais sur tous les documents officiels de la commune.



La commune met désormais à votre disposition un nouvel outil de communication qu'est l'application mobile IntraMuros. Il s'agit d'une plateforme mutualisée qui vous permet d'accéder à toutes les informations communales mais également à votre bassin de vie.

Lorsque vous téléchargerez l'application, en sélectionnant la commune, vous découvrirez les informations et les services du territoire.

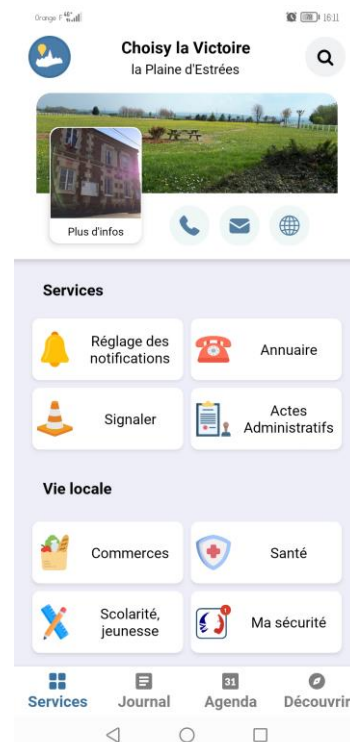
Elle se présente comme ci-contre.

Sur la page d'accueil, onglet services, vous y retrouvez les actes administratifs de la commune ainsi qu'un bouton « signaler » qui vous donne la possibilité de faire des signalements anonymes à la commune.

Des sondages pourront vous y être proposés, vous pourrez être alertés en cas de besoin et vous abonner aux diverses notifications...

Vous y trouverez aussi les commerces, les pôles de santé, les pôles jeunesse et scolarité présents aux alentours de la commune.

En outre, vous avez accès à l'onglet journal qui répertorie les actualités de la commune, à l'onglet agenda qui recense les événements à la fois communaux mais aux alentours également et à l'onglet découvrir qui liste les lieux historiques à visiter.



Alors n'attendez plus, abonnez-vous ! C'est gratuit !

Soit en scannant ce QR code



Soit en téléchargeant l'application sur :



Plus l'application aura d'abonnés et d'interactions, plus elle sera susceptible de rester en place.

En effet, il s'agit d'un service payant pour la commune, gratuit pendant un an.

Sa pérennité dépendra donc de son succès.

Nous comptons donc sur vous pour pérenniser la mise en place de cet outil.

SITE INTERNET



Notre site internet, www.choisylavictoire.fr est toujours à votre disposition.

Vous pourrez y trouver nos coordonnées et horaires d'ouverture, les actualités affectant la commune, les publications communales et des alertes.

Mais ce n'est pas tout, vous avez également accès aux actes pris par la commune (liste des délibérations, procès-verbaux du Conseil Municipal, arrêtés du Maire).

Une page entièrement dédiée à l'urbanisme, vous rappelle la mise en place de la simplification des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique et met à votre disposition le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et vous informe du lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Vous avez également la possibilité de nous saisir pour vos demandes d'inscription sur les listes électorales, de copie d'acte d'Etat Civil détenu par la mairie. Toutes les informations pour les demandes de passeport et de carte nationale d'identité ainsi que le recensement citoyen sont également présentes.

Enfin, un onglet vous permettra de retrouver les réseaux à proximité de la commune, les informations sur le Parc Gaston et Christian DALEVANNE, sur le syndicat scolaire et sur la gestion des déchets.

PAGE FACEBOOK



Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux avec notre page Facebook.

Avec 185 abonnés, vous êtes de plus en plus nombreux à suivre les actualités de la commune et nous vous en remercions.

■ ÉCLAIRAGE PUBLIC



Le Conseil Municipal a décidé d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h00 à compter du 21 octobre 2022

afin de pallier à l'augmentation des factures d'électricité mais aussi pour répondre à la demande sobriété énergétique du gouvernement.

De ce fait, sur la période d'août 2022 à août 2023, la commune a réalisé environ 35% d'économie sur ses factures d'éclairage public.

■ COMMEMORATIONS DES 8 MAI ET 11 NOVEMBRE

Cette année est une triste année pour les anciens combattants et notre village.

Le porte-drapeau des anciens combattants nous a quittés.

Alain B. assurait lors des manifestations patriotiques, le service du port du drapeau tricolore.

Cette mission était hautement symbolique puisque le porte-drapeau rend hommage au nom de la Nation Française, aux combattants et aux disparus.

Nous tous, connaissions Alain, pour son dévouement et sa gentillesse et sa présence nous manquera.



■ SOIRÉE DU 13 JUILLET



Cette année, la soirée du 13 juillet fut une fois de plus une réussite.

C'est avec un temps très favorable que tous les convives ont pu profiter pour se retrouver autour d'un apéritif sur le Parc Gaston et Christian DELAVENNE.

Cette année encore, et pour la joie des petits et des grands, nous avons renouvelé la mise en place de 2 grandes structures gonflables par la société Pro'logic.



Suite à ce moment chaleureux et convivial, nous nous sommes réunis pour déguster un repas préparé par notre traiteur habituel, qui a su comme à son habitude, régaler nos papilles.

Le thème choisi pour ces festivités fut la coupe du monde de rugby.

Au cours de la soirée, Madame le Maire a annoncé le départ de la retraite aux flambeaux, et lors de cette annonce, nous avons appris que, pour la deuxième année consécutive et pour cause d'un arrêté préfectoral, le feu d'artifice était annulé. Pour compenser ce moment très attendu, Madame le Maire nous a révélé qu'une surprise nous attendait.

Le défilé a été un réel succès pour tous les participants au vu des sourires et de la joie qui illuminaient les visages.



En guise de surprise, un loto a été organisé avec de nombreux lots à gagner. Moment très convivial et très apprécié des participants. Ce fut une belle organisation dans la joie et la bonne humeur qui s'est soldée autour d'un verre de l'amitié.



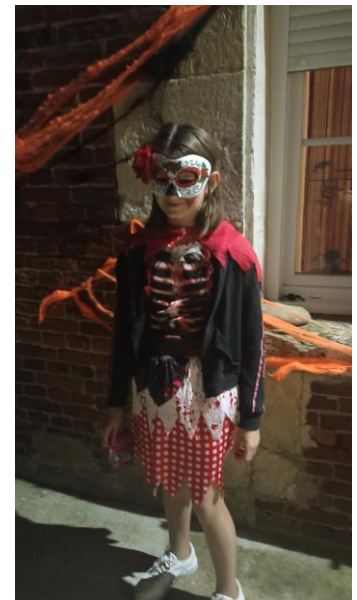


Esprit d'halloween es-tu là ?

Défilé de monstres en tout genre, de citrouilles, de fantômes et pluie de bonbons ont eu lieu dans notre village ce mardi 31 octobre mais connaissez-vous la véritable origine du mot halloween ?

Le mot halloween est un raccourci de l'expression All Hallows Eve qui signifie le soir de tous les saints et selon les historiens serait une fête d'origine irlandaise.

Il faut savoir que le nouvel an celtique se terminait le 31 octobre et non le 31 décembre, les irlandais considéraient donc le 31 octobre comme la dernière nuit de l'année, la nuit du dieu de la mort.



La tradition irlandaise pour ce jour consistait à creuser et tailler d'énormes navets aux visages malfaisants et de les illuminer à l'aide de bougies, de les placer devant les maisons afin d'effrayer les mauvais esprits.

Cette fête s'est ensuite exportée aux Etats-Unis où les navets sont devenus des citrouilles.

Avez-vous entendu sonner à votre porte ? Il s'agit des terribles enfants affamés (sans oublier les parents) partis à la chasse aux bonbons et autres friandises.

Vous avez décidé de ne pas leur ouvrir afin de vous préserver des sorts et autres facéties... mais une fête d'halloween sans bonbons, c'est comme un père Noël sans traîneau.



Quelques traditions pour halloween à travers le monde :

- Australie : vive le défilé des zombies ;
- Transylvanie : des fêtes médiévales et foraines sont organisées près de châteaux, les rues et les maisons sont décorées dans un style macabre. Festival de vampires...défilés de sorcières dont le plus célèbre se déroule à proximité du château du comte Dracula.
- Angleterre : À Londres, le *London Ghost Festival* vous permet de visiter les monuments réputés hantés de la capitale. Vous pourrez également participer aux fêtes organisées dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre.

QUELQUES RECETTES D'HALLOWEEN

Cake d'Halloween au potiron et chocolat noir

- 6 œufs
 - 300 g de potiron
 - 300 g de chocolat
 - 200 g de farine avec poudre levante
 - 70 g de beurre
 - 7 cl d'huile de tournesol
 - 30 cl de sirop d'érable
 - une pincée de sel
1. Faites cuire le potiron, épluché et coupé en cubes, 20 mn à la vapeur.
 2. Préchauffez le four à 180°C. Fouettez les œufs dans une jatte. Versez le sirop d'érable, la farine tamisée, le beurre fondu et l'huile de tournesol. Bien mélangez pour obtenir une texture homogène et sans grumeaux.
 3. Versez la moitié de cette pâte dans une seconde jatte. Mixez finement le potiron puis mélanger la purée obtenue avec la pâte de la première jatte.
 4. Faites fondre le chocolat au bain marie et le mélangez à la seconde jatte. Versez des couches successives de potiron et de chocolat dans un moule à cake antiadhésif, puis enfournez à mi-hauteur et laissez cuire 50 mn.
 5. Sortez du four et laissez refroidir à température ambiante. Démoulez et servez le cake avec une sauce au chocolat.



Mini tourtes d'Halloween aux pommes Pink Lady

- 5 pommes pink lady®
 - 3 pâtes sablées prêtes à l'emploi
 - 1 cuillère à café d'extrait de vanille
 - 1 cuillère à café de cannelle
 - 1/2 cuillère à café de muscade râpée
 - 15 g beurre pour le moule
1. Préchauffez votre four à 180°C
 2. Épluchez les pommes et coupez-les en petits cubes. Faites-les cuire avec un demi verre d'eau et à couvert pendant 20 min.
 3. Rajoutez les 3 épices et poursuivez la cuisson pendant 5 minutes
 4. Pendant la cuisson, beurrez les moules à tartelette.
 5. Découpez deux disques dans les pâtes sablées pour chaque moule et commencez par mettre un disque au fond de chaque moule.
 6. Une fois la compote prête, remplir les moules avec. Laissez un peu refroidir le temps de dessiner un visage sur chacun des disques qui fermeront la tourte.
 7. Dessinez des visages d'Halloween ou ce que vous voulez d'autre avec un petit couteau d'office en vous installant sur un plan de travail dans votre cuisine.
 8. Pour bien sceller les deux pâtes entre elles, passez un pinceau ou juste votre doigt imbibé d'eau sur le tour de chaque moule à tartelette au niveau de la pâte.
 9. Posez le deuxième disque de pâte sur le dessus. Appuyez bien et redécoupez avec une paire de ciseaux le tour pour bien égaliser.
 10. Enfournez pour 25 min en surveillant la coloration de la pâte.



L'ASTUCE

Idéalement, ces petites tourtes se mangent tièdes avec une boule de glace vanille !

■ FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Nous remercions tous les participants au concours de dessin sur le thème le Père Noël aux Jeux Olympiques 2024. Tous les dessins seront exposés sur les fenêtres de la mairie jusqu'à fin janvier 2024.



Vous avez été nombreux à venir nous rendre visite lors du goûter du samedi 9 décembre 2023. Ce fut l'occasion de distribuer les chèques cadhoc pour les enfants de la commune âgés de 3 à 17 ans mais aussi les colis pour les personnes de 60 ans et plus.

C'est d'ailleurs eux qui ont voté pour élire les plus beaux dessins dans chaque catégorie.

Nous félicitons les vainqueurs dont vous pouvez observer les dessins ci-contre.



■ BONS DE CHAUFFAGE



Depuis la dissolution du Comité Communal d'Action Social (CCAS), la commune a repris les compétences en matière d'action sociale.

La municipalité accorde donc chaque année des bons de chauffage pour les aînés ayant des revenus modestes.

Que ce soit du chauffage au fuel ou électrique, cette aide de 200 € a pu être octroyée à 8 foyers de la commune pour cette année 2023.

Le bon attribué est directement versé sur facture et service fait au prestataire de services.

■ INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Afin de pouvoir voter dans notre commune, vous devez être inscrit sur nos listes électorales.

N'attendez pas le dernier moment pour faire votre démarche d'inscription. Vous avez, d'ailleurs, la possibilité de vous rendre sur le service-public.fr afin de vérifier si vous êtes inscrit.

Et pour vous inscrire, 3 moyens :

- ✓ en ligne, grâce au téléservice disponible sur service-public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- ✓ en ligne, grâce à démarches-simplifiées sur le site internet de la commune dans la rubrique "vie pratique" - "État Civil/Élection/Recensement" sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- ✓ en mairie, sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

Inscriptions possibles dès à présent et ...

- **jusqu'au 3 mai 2024
pour pouvoir voter aux élections
européennes**



Votre carte électorale sera envoyée par courrier postal à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1^{er} tour de l'élection.

Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée avant l'élection, elle sera conservée au bureau de vote et vous pourrez la récupérer le jour du vote en présentant une pièce d'identité.

Les élections européennes qui auront lieu le 9 juin 2024 consistent à élire les députés pour vous représenter auprès du Parlement Européen. Ces députés prennent des décisions qui influent sur votre quotidien notamment sur l'emploi, sur les soins de santé, sur l'environnement...



■ NUISANCES : BRUITS, DÉJECTIONS CANINES, FEU ET MÉCANIQUE SAUVAGE – RAPPEL DES RÈGLES

Malgré les rappels faits tous les ans dans notre bulletin municipal, nous recevons encore régulièrement des plaintes relatives aux nuisances sonores et aux déjections canines.

Il en va de la responsabilité de chacun de faire preuve de civisme et de respect.

Bruit : Un arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2019 définit les règles à respecter :

- tout bruit excessif par son intensité ou par manque de précaution, est interdit de jour comme de nuit (exemple : musique, aboiements, éclats de voix, appareils thermiques...)
- tous les travaux bruyants, comme par exemple, les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 19h30
les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

La peine encourue en cas d'infraction aux
dispositions de l'arrêté concerné est une
contravention de 3^{ème} classe pouvant aller
jusqu'à 450 €.

Déjections canines :

Lors de vos promenades avec vos chiens, les déjections que celui-ci pourrait engendrer doivent être ramassées.

Ce qui évitera des désagréments au service technique de la commune lors du passage de la débroussailleuse ou de la tondeuse mais également aux roues des poussettes, vélos ou à vos semelles de ramener à la maison un souvenir bien malodorant.



Brûlage :

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit strictement de brûler des déchets sous peine d'amende.

Pour tous vos déchets n'allant pas dans les bacs de tri sélectif, d'ordures ménagères ou de déchets verts, une déchetterie est à votre disposition à Estrées-Saint-Denis. Pour obtenir votre carte d'accès rendez-vous sur <https://www.smdoise.fr/demande-de-carte/> ou directement en déchetterie.



Mécanique sauvage :

Enfin, nous vous rappelons qu'un arrêté municipal a été pris interdisant la mécanique dite sauvage sur le domaine public pour des raisons de salubrité et de propreté.

Par ailleurs, les personnes stationnant des véhicules sur les trottoirs qui présentent des défauts de fuites d'huile notamment, sont priés de nettoyer les tâches générées.



■ EAU POTABLE

Au fait, qui distribue et traite l'eau à Choisy-La-Victoire ?

Le traitement et la distribution de l'eau potable sont assurés par la société SAUR (nouveau prestataire depuis 2023) et les analyses sont effectuées par LDAR (Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches localisé dans l'Aisne).

L'eau pure n'existe pas à l'état naturel

Dans son parcours jusqu'à nos robinets, elle se charge d'éléments à la fois indispensables à notre santé mais peut également rencontrer des substances toxiques pour l'organisme.

De ce fait, l'eau doit subir plusieurs traitements avant d'être considérée comme potable. Elle doit ainsi répondre à de nombreux critères pour permettre à chacun de boire une eau sans aucun risque pour la santé.



Voyage en eaux claires - Réglementation européenne



Pour les nitrates, la réglementation européenne fixe la concentration à 50 mg par litre d'eau.

En Bretagne, la concentration annuelle est de 27,9 mg par litre, 8 % des prélèvements dépassent les 50 mg par litre d'eau.

A Choisy-La-Victoire, comme vous pouvez le constater dans le tableau récapitulatif, notre eau est de qualité malgré notre localisation en zone agricole.

Étant en pleine zone agricole, nous allons donc mettre en avant la présence du chloridazone (pesticide utilisé dans la production de betteraves).

Pour être potable, l'eau ne doit être ni trop acide, ni trop basique mais proche de la neutralité.

La valeur du PH doit être comprise entre 6,5 et 9. Si besoin, le PH peut être rectifié avant distribution.

Prélèvement réalisé le 27/09/2023

Caractéristiques	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
PH	7,4 unité PH		Entre 6,5 et 9,0
Chlore Libre	0,74 mg (Cl ₂)/L		
Chlore total	0,75 mg (Cl ₂)/L		
Chloridazone desphényl	<0,100 µg/L	0,10	
Chloridazone méthyl desphényl	0,010 µg/L	0,10	
Nitrates/50+Nitrites/3	<0,525 mg/L	1	
Nitrates en (NO ₃)	26,1 mg/L	50	
Nitrates en (NO ₂)	<0,010 mg/L	0,50	

■ ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées exerce la compétence assainissement.

Elle a souhaité procéder à la mise à jour du schéma directeur d'assainissement et des zonages d'assainissement notamment pour notre commune dont la modification vise à apporter la création d'un assainissement collectif pour Avrigny, Bailleul-Le-Soc, Blincourt, Choisy-La-Victoire et Epineuse.

Il a donc été procédé à une enquête publique en fin d'année 2023 sur les dispositions du projet d'actualisation de ce schéma et de ces zonages qui vous permettait d'apporter vos observations.

Pour le moment, nous attendons les résultats de l'enquête publique.

■ LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Pour rappel, la collecte des déchets verts, qui concerne les tontes de pelouses, les branchages avec un diamètre maximum de 5 cm, les feuilles et les fleurs fanées, a lieu du 1^{er} avril au 30 novembre inclus.

Le petit geste pour réduire mes déchets verts :

- ✓ Je privilégie le mulching (laisser les tontes de pelouses au sol en n'utilisant pas le bac de la tondeuse) notamment au printemps et en automne afin de nourrir votre pelouse.
- ✓ J'installe un composteur dans mon jardin ou une zone de récupération des déchets verts

■ LA COLLECTE DES SAPINS DE NOËL



La collecte aura lieu le lundi 8 janvier 2024.

Les sapins devront être naturels et nus de toutes décorations, neige artificielle, sac à sapin et sans pied. Nouveauté pour 2024, les pieds de sapins en bûches pourront être collectés.

Aucun rattrapage ne sera réalisé, les sapins devront donc être sortis la veille de la collecte devant les habitations.

■ CALENDRIER DES COLLECTES

Les bacs doivent être sortis la veille au soir

Les collectes sont assurées les jours fériés sauf les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai où elles auront lieu avec un décalage d'une journée se répercutant sur toute la fin de la semaine.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
TRI SELECTIF (emballages/journaux)	Rue du Tour de Ville		Choisy-La-Victoire		
ORDURES MENAGERES		Choisy-La-Victoire	Rue du Tour de Ville		
DECHETS VERTS du 01/04 au 30/11				Choisy-La-Victoire	

■ LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants se fait **uniquement sur rendez-vous** sur ccpe.collecte-encombrants.fr ou au 08 05 69 16 69 du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Pour l'année 2023, le jour de passage pour la collecte des encombrants sur rendez-vous seront les 17 janvier, 28 février, 4 et 25 avril, 16 mai, 6 et 27 juin, 8 août, 12 septembre, 3 et 24 octobre et 5 décembre.

■ LE TRI DANS LES CIMETIÈRES

Le cimetière est équipé en poubelles de tri pour les déchets verts et les emballages-papiers.

L'objectif est de réduire la quantité de déchets recyclables dans les bacs noirs d'ordures ménagères.

Une communication renforcée pour faciliter le geste de tri :

- Chaque bac est étiqueté des déchets qu'il peut contenir
- Des pancartes sont présentes au-dessus de chaque bac pour rappeler les consignes de tri



Bac vert = tonte de pelouses, feuilles, fleurs et plantes naturelles.
Les fleurs artificielles sont à mettre dans le bac noir d'ordures ménagères.



Bac jaune = pot en plastique et en métal, bouteille, emballages de fleurs, sacs vides en plastique ou en kraft.

Dans notre cimetière, les bacs de tri se trouvent derrière cette haie, au fonds à droite lorsqu'on entre.



Nous vous remercions de l'intérêt porté au bon tri des déchets, indispensable pour la préservation de la planète à notre échelle

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

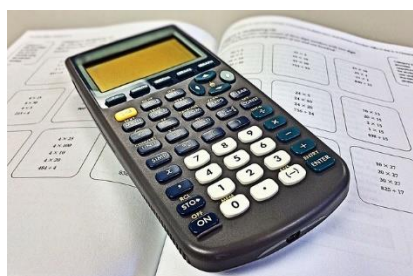
Les effectifs de la rentrée de septembre 2023 pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal est de 116 élèves dont 92 à Avrigny et 24 à Épineuse.

Différentes activités sont proposées aux enfants du groupe scolaire durant cette année scolaire :

- natation
- cinéma au Majestic
- France Propre
- marché de Noël
- Nausicaa
- Ferme pédagogique

Fin juin, comme chaque année, la kermesse a rencontré un franc succès.

Les instituteurs et les enfants, nous ont présenté un magnifique spectacle qui a émerveillé petits et grands.



Les maires des communes membres du RPI ont été heureux d'offrir des calculatrices aux élèves entrant en 6ème.

FÊTE FORAINE À AVRIGNY



La fête foraine s'est de nouveau installée sur la commune d'Avrigny. L'occasion de faire profiter les enfants de la commune de tickets de manège gratuit.



RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS



Chaque jeune français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une attestation de recensement qui lui servira pour certaines démarches comme l'inscription au bac.

Cela permettra également de recevoir sa convocation pour la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette démarche peut se faire en mairie muni de sa carte d'identité valide, du livret de famille à jour et d'un justificatif de domicile ou par internet via la démarche en ligne sur notre site internet dans la rubrique « Vie pratique/Etat Civil-Elections-recensement ».

L'INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

Parents et professionnels de la petite enfance, le service Petite Enfance de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées vous accompagne au quotidien.

HALTE-GARDERIE ITINERANTE

Une éducatrice de jeunes enfants et deux agents d'accueil diplômés du CAP Petite Enfance se déplacent sur le territoire afin d'accueillir occasionnellement des enfants de 3 mois à 6 ans. Elles proposent aux tout-petits une période d'adaptation selon les rythmes et les besoins de chacun et mettent en place des activités adaptées afin de favoriser l'éveil des enfants et de les accompagner dans la vie en collectivité.

Les parents ont la possibilité de réserver une ou plusieurs plages horaires, le 15 du mois pour le mois civil suivant ou d'interroger les professionnelles le jour même pour connaître les disponibilités d'accueil de la halte-garderie.

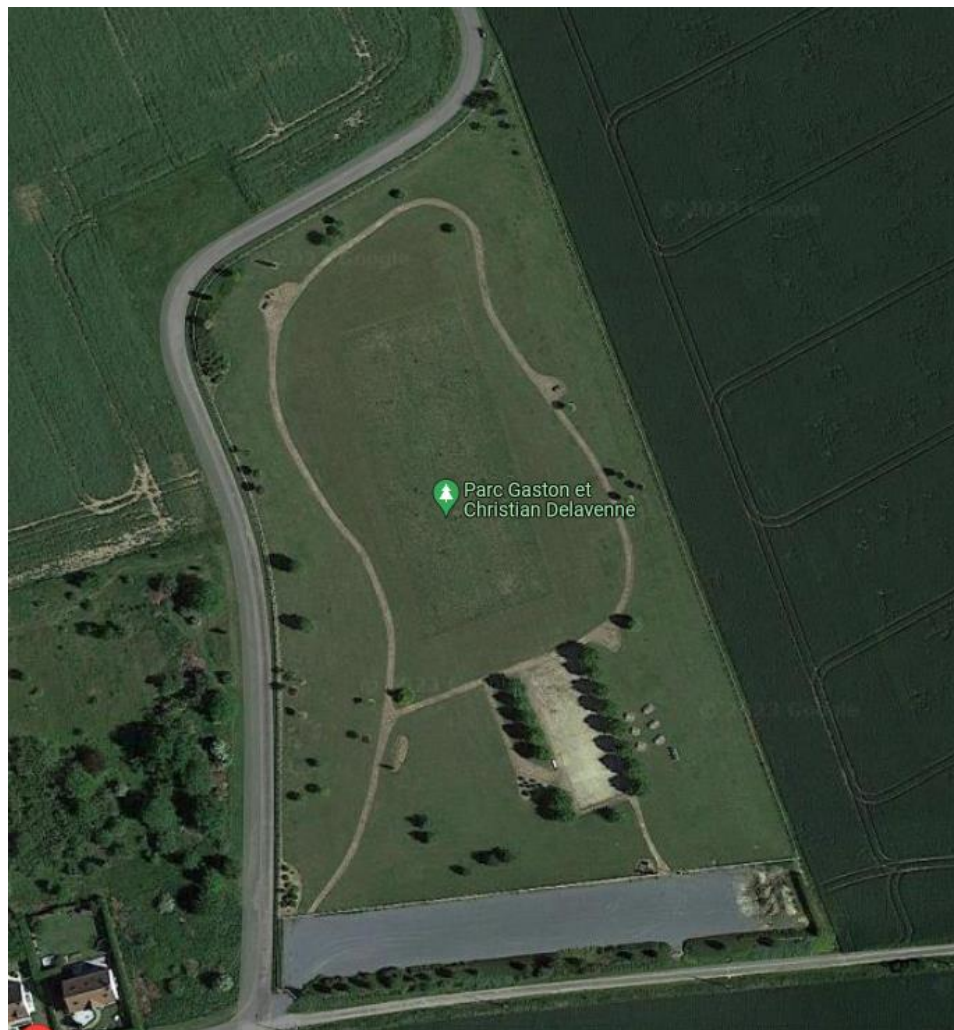
Un tarif horaire est appliqué selon :

- le barème établi par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) en fonction des revenus du foyer ainsi que du nombre d'enfants à charge ;
- le lieu de résidence (habitants de la Plaine d'Estrées ou extérieurs).

Horaires et lieux d'accueil

JOUR	LIEU	HORAIRES
LUNDI	SALLE DE MOTRICITE DE L'ECOLE 77 rue de Beauvais 60170 Chevrières <i>Réouverture prochainement - temporairement transféré à la CCPE</i>	9 h - 17 h
MARDI	SALLE PIERRE CAUËT Place du Général de Gaulle 60126 Longueil-Sainte-Marie	
JEUDI	ESPACE PETITE ENFANCE DE LA PLAINE D'ESTREES	8 h 30 - 17 h 30
VENDREDI	1 rue de la Plaine 60190 Estrées-Saint-Denis	

■ PARCOURS DE SANTÉ DU PARC GASTON ET CHRISTIAN DELAVENNE



Le parcours de santé était un de nos objectifs, le plus important de notre programme, qui avait plu à beaucoup d'entre vous.

Ça y est ! nous finalisons le projet. Celui-ci verra le jour au printemps 2024.

Nous avons réfléchi à des agrès variés, les plus adaptés et qui conviendront aux plus jeunes comme aux plus âgés. Il permettra à toute la famille de pratiquer une activité physique. Chacun pourra trouver le parcours sportif qui lui correspond.

Une multitude d'exercices vous sera proposée afin de travailler la totalité du corps grâce à différents modules.

Des panneaux d'utilisations seront implantés tout au long du parcours afin d'utiliser au mieux les agrès et de répondre à vos besoins.

L'organisation du parcours a été réfléchie, les modules ne sont pas placés au hasard, en suivant les indications proposées, vous pourrez suivre un entraînement complet.

Ce parcours sera aussi à disposition du groupe scolaire.

■ ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nous avons décidé de remplacer les anciennes lanternes d'éclairage public par un éclairage performant au LED avec dispositif intelligent de modulation. Celui-ci permet d'abaisser la luminosité durant la nuit sans que cela n'ait d'impact visuel.

Par ces travaux de rénovation énergétique, la commune a la volonté de maîtriser ces dépenses et pourra, de ce fait, réétudier l'extinction de l'éclairage public la nuit.

La commune n'ayant pas les moyens financiers de pourvoir au remplacement de l'intégralité des lampadaires en une année, ces travaux se feront au fur et à mesure sur plusieurs années.

Pour 2024, la totalité de l'éclairage de la Grande Rue, étant le plus ancien, sera renouvelé.

Sur ce dossier, des demandes de subvention ont été déposées auprès de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées et du Conseil Départemental de l'Oise.

■ REZO POUCE – AUTOSTOP DE PROXIMITE

Le Rézo Pouce a été mis en place par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées en 2021 dans les 19 communes membres afin de favoriser l'autostop au quotidien.

Avec Rézo Pouce, vous accédez à un service d'autostop gratuit et solidaire, que vous soyez conducteur ou passager.

Pour vous inscrire rendez-vous au siège de la communauté de communes, en mairie ou sur rezopouce.fr

Pour rappel, les points d'arrêt se trouvent direction sud (vers Saint Martin Longueau) sur le parking de la mairie et direction Nord (vers Avrigny) sur le parking de la place communale.



Plus d'infos :

www.rezopouce.fr

www.ccpaine-estrees.com

■ HOPLÀ – SE DÉPLACER EST UN JEU D'ENFANT



Hoplà Le Bus et Hoplà La Navette,
une offre mobilité
qui se plie en 4 pour vous.

Avec les services Hoplà de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, découvrez une offre mobilité qui se plie en 4 pour vous ! Le 2 janvier 2024, la communauté de communes lance Hoplà Le Bus et Hoplà La Navette.

Hoplà Le Bus

Avec Hoplà Le Bus, bénéficiez d'une offre de déplacement modelée selon vos besoins. Hoplà Le Bus est un service gratuit qui simplifie vos trajets vers les gares, lieux de travail et centres-villes, du lundi au samedi. La ligne desservira 14 arrêts du nord au sud du territoire de la CCPE. Découvrez l'offre complète sur le site Oise mobilité.

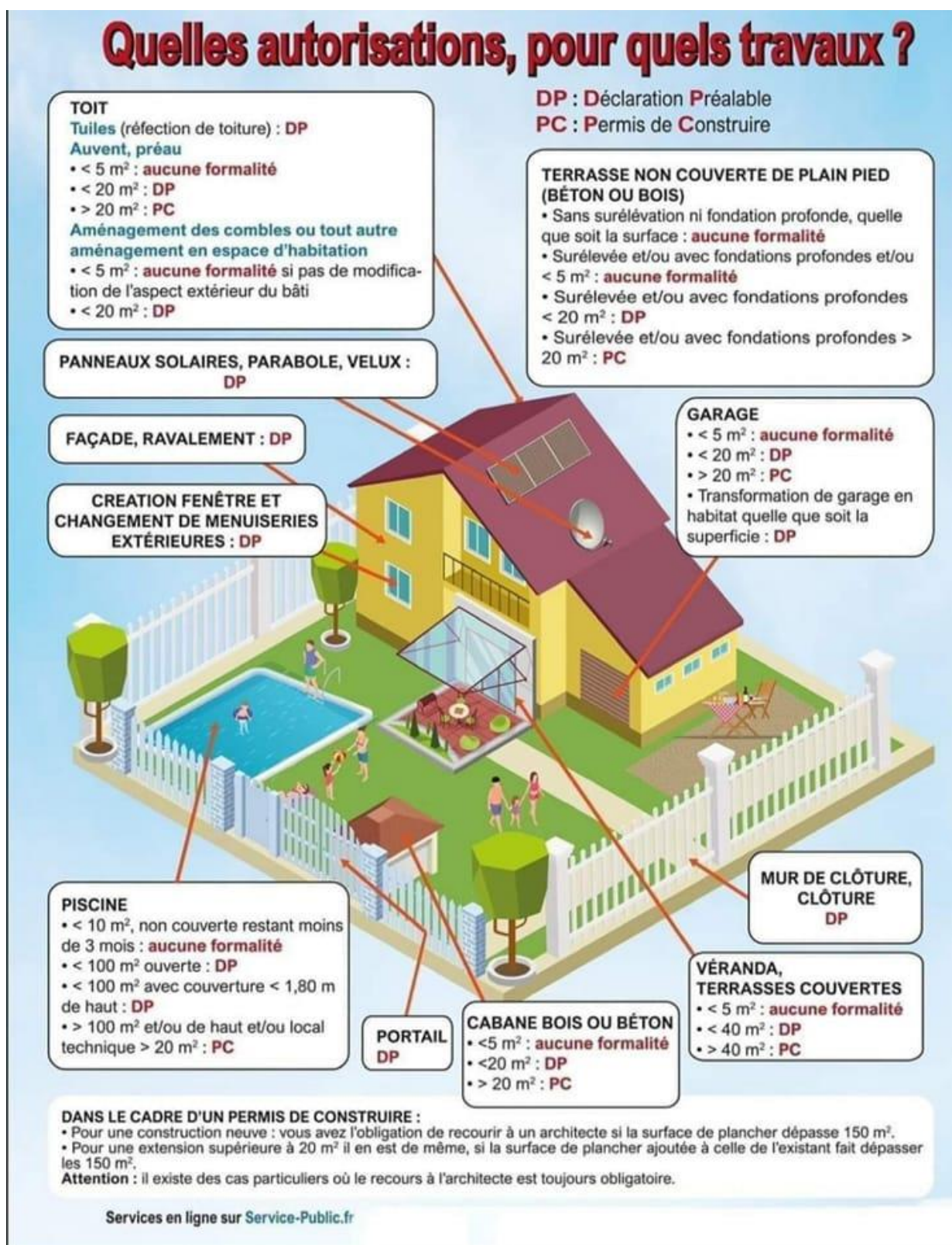
Hoplà La Navette

Avec Hoplà La Navette, une navette à la demande vous récupère devant chez vous et vous conduit vers les gares et centres-villes du territoire, du lundi au samedi. Le trajet coûte 2,50 € par personne. Découvrez l'offre complète sur le site Oise mobilité.

■ QUELLES AUTORISATIONS D'URBANISME, POUR QUELS TRAVAUX ?

Vous envisagez la construction d'une maison, ou la création d'un agrandissement (surélévation, véranda, pièce supplémentaire...), ou d'une piscine avec ou sans abri, ou d'un abri de jardin, ou d'un garage, ou d'une cabane, ou d'une serre, ou d'un mur de clôture, ou d'un mur ; de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (portes, fenêtres, toiture...); de ravalement votre façade ; d'installer des panneaux photovoltaïques ; de changer de destination un bâtiment....

Voici un schéma n'ayant qu'un caractère indicatif. **Il convient, pour tous projets de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de savoir s'ils sont soumis à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme qui permettra de vérifier qu'ils sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur.**



■ RAPPEL – SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE POUR VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Nous vous rappelons également que depuis le 1er janvier 2022, vous avez la possibilité de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne, via un portail dédié

gnau.agglo-compiegne.fr

Votre demande sera réceptionnée en mairie et instruite par le service instructeur de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) sous forme dématérialisée.

Comment faire ?

Ce dispositif vous permet de formuler votre demande en ligne et de déposer les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de votre dossier. Pour cela, vous devez :

1. Créer un compte,
2. Choisir quel type de dossier vous souhaitez déposer (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...),
3. Sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet,
4. Remplir le formulaire cerfa correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires,
5. Valider le dépôt de votre dossier, une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier sont jointes.

Et après...

Après enregistrement de votre demande sur le Guichet Numérique, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Électronique qui sera la preuve de la transmission de votre dossier. La Commune, où se dérouleront vos travaux, sera alors informée du dépôt d'un dossier et vous délivrera un numéro d'enregistrement qui vous sera communiqué par mail.

Chaque échange avec l'administration génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution de votre dossier, vous permettant de suivre l'instruction de votre demande en temps réel.

DEMARCHES D'URBANISME en ligne

Vous souhaitez réaliser des travaux chez vous ?

Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !

Rdv sur le téléservice à l'adresse : **gnau.agglo-compiegne.fr**

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

Les avantages sont nombreux :

- gain de temps
- accessible 7j/7j – 24h/24h
- aide en ligne lors du dépôt de la demande
- suivi en temps réel de l'instruction
- traitement optimisé

A NOTER

FORMAT PAPIER TOUJOURS POSSIBLE SI...

À noter, pour les personnes n'ayant pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer votre dossier en format papier en mairie ou de l'adresser par courrier recommandé.

Pour plus de renseignements, rapprochez-vous de la mairie.

■ CONSEIL LOGEMENT



Locataire ou propriétaire, vous pouvez bénéficier de conseils pour tous types de problèmes relatifs à votre logement ou pour la réalisation de projets de travaux.

- **Des conseils juridiques, financiers et/ou fiscaux sur le logement**

L'association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) reçoit les particuliers qui ont besoin d'informations et de conseils sur le logement (conseils juridiques, financier et/ou fiscaux)

**chaque premier mercredi du mois, de 9h à 12h,
gratuitement sur rendez-vous au 03 44 48 31 30,
au siège de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.**

Peuvent être abordés les relations et problèmes entre locataire et propriétaire ; l'accession à la propriété (avec possibilité de simulation financière) ; la fiscalité du logement ; le droit de la construction ; la copropriété ; la lutte contre l'habitat indigne ; le conventionnement locatif (avec possibilité de simulation) ; la prévention des impayés et des expulsions.

- **Des conseils pour la rénovation et le financement de travaux**

L'ADIL assure une seconde permanence pour des questions liées aux travaux et aux aides disponibles pour les financer

**chaque quatrième mercredi du mois, de 9h à 12h,
gratuitement sur rendez-vous au 03 44 48 31 30,
au siège de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.**

■ CONSEIL TRAVAUX

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise conseille les habitants sur les travaux de rénovation (matériaux, couleurs, ravalement, droits, contraintes réglementaires...) ; sur la construction (permis de construire, implantation, règles de voisinage, clôtures, vérand...) ; sur les travaux d'aménagement (insertion paysagère, choix des végétaux...) lors d'une permanence



**chaque deuxième mercredi mois, de 9h à 12h,
gratuitement sur rendez-vous au 03 44 41 31 43 auprès du service
aménagement de la communauté de communes.**

■ LA PLATEFORME DU PAYS COMPIÉGNOIS DÉDIÉE À L'EMPLOI

L'Agglomération de la Région de Compiègne, le Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées et la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise s'engagent pour l'emploi en créant une nouvelle plateforme :

www.emploicompiegnois.fr

Vous pouvez y déposer votre CV en ligne afin de retrouver les offres d'emploi qui correspondent à votre profil ; consultez les offres d'emploi sur le Pays Compiégnois (emplois, stages ou alternance) ; créer des alertes afin de recevoir automatiquement des offres d'emploi et devenir visible auprès des recruteurs ; et créer votre CV en ligne gratuitement grâce à l'outil disponible sur le site.

NUMEROS D'URGENCE

GENDARMERIE 17 ou 112
SAMU / SMUR 15 ou 112
POMPIERS 18 ou 112

ADMINISTRATION / INSTITUTIONS

■ Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées

1, rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis
contact@cc-pe.fr
Tel. : 03 44 41 31 43
www.ccplaine-estrees.com
Du lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h

■ Préfecture de l'Oise

1, place de la République
60022 Beauvais Cedex
Tel. : 03 44 06 12 34
Fax. : 03 44 45 39 00
www.oise.gouv.fr
Du lundi au vendredi
8h30-12h et 13h30-16h45

■ Centre des impôts

6 rue Winston Churchill
60200 Compiègne
www.impot.gouv.fr

■ Conseil Départemental de l'Oise

<http://www.oise.fr/accueil/>

■ URSSAF

11, Rue Ambroise Paré
CS 40586
60015 Beauvais Cedex
www.contact.urssaf.fr

■ Gendarmerie de Catenoy

11, rue de Compiègne
60840 Catenoy
Tel. : 03 44 77 34 17
Mail : btc.catenoy@gendarmerie.interieur.gouv.fr

SERVICES

■ La Poste

Tel. : 3631

■ SAUR

Tel. : 03 60 56 40 41
Dépannage : 03 60 56 40 09

■ S.I.C.A.E

Grandfresnoy. Tel. : 03 44 91 54 00

■ Déchetterie

ZI, route de Compiègne
60190 Estrées Saint Denis
Du mardi au samedi : 9h à 12h / 14h à 18h
et le dimanche 9h à 12h
Fermeture les lundis et jours fériés

■ SNCF

Tel. : 3635

■ Vétérinaire de garde

Tel. : 3115 ou votre vétérinaire qui vous indiquera le vétérinaire de garde

■ Covoiturage

Tel. : 0 805 66 00 60
www.covoiturage-oise.fr

ENFANCE / JEUNESSE

■ RPI Regroupement Pédagogique Intercommunal

>Ecole Avrigny : 195, rue des Ecoles –
60190 Avrigny
Tel. : 03 44 77 02 57

>Ecole d'Epineuse : 2, rue Spuller – 60190
Epineuse
Tel. : 03 44 77 05 44

■ Périscolaire

Halte Garderie itinérante Caramelle
06 61 03 34 95 ou 03 44 41 83 25
Mail : hg@cc-pe.fr

■ RAM de la CCPE

Tel. : 03 44 41 83 22
Mail : ram@cc-pe.fr

SANTE / SOCIAL

■ Pharmacie de garde

Tel. : 3237

■ Caisse primaire d'assurance maladie - CPAM

1, Rue de Savoie
BP30326
60013 Beauvais Cedex
www.ameli.fr
Tel. : 3646

■ Caisse d'allocation familiale - CAF

2, rue Jules Ferry
60012 Beauvais Cedex
Tel. : 0810 25 60 80
www.caf.fr et www.monenfant.fr

■ Centre antipoison

0800 59 59 59 (n°vert gratuit)
Lille : 03 20 44 44 44

Numéros verts :

■ Coronavirus

Tel. : 0800 130 000

■ Drogue info service Tel. : 0800
231 313

■ SIDA info service

Tel. : 0800 840 800

■ Allo enfance maltraitée

Tel. : 119

■ Accueil de jour boutique de la solidarité EMMAUS

Tel. : 03 44 05 27 83

EMPLOI

■ Pole emploi Clermont

62 r Rosa Parks
60600 FITZ JAMES
Tel. : 3949

■ Administration

LE SITE Service-Public.fr : SITE INCONTOURNABLE, L'OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION

Service-public.fr est le site web officiel de l'administration française.

Vous pourrez via ce site, faire votre déclaration d'adresse pour divers organismes primordiaux, vous renseigner sur vos droits et démarches envers l'administration sur les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...), sur les élections, sur les demandes de Carte Nationale d'Identité et passeport (pièce à fournir selon les cas par exemple), sur l'état civil, sur le droit du travail,....

Vous y trouverez tous types de formulaires pour vos demandes auprès des administrations françaises.

Le site est ouvert aux particuliers comme aux entreprises et aux associations.

Vous pouvez également y créer un compte via mon.service-public.fr

